



RAPPORT D'ACTIVITÉ

2023



2 Rue Laennec
22190 PLÉRIN



02 96 74 72 74



www.aist22.fr



AIST22
Santé au Travail



AIST22
santé au travail
CÔTES D'ARMOR



1. INTRODUCTION	4
L'AIST22 en quelques chiffres	4
Retour sur 2023	4
2. ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DU SERVICE	5
Nos missions	5
Nos équipes	6
Les salariés de l'AIST22	7
Nos centres	8
Nos instances de gouvernance	10
Nos adhérents	12
Les salariés	13
3. ACTIVITÉ DES ÉQUIPES	14
Le suivi individuel de l'état de santé	14
La prévention des risques professionnels	16
La prévention de la désinsertion professionnelle	18
Le service social	19
La prévention du risque	20
Les groupes de travail	21
4. COMMUNICATION	23
Une présence digitale qui s'ancre	23
5. DÉMARCHE QUALITÉ	24
L'AIST22 s'engage	24
6. PARTENARIATS	25
L'AIST22 au coeur d'un réseau de partenaires	25
7. ÉLÉMENTS FINANCIERS	26
Chiffres clés	24

L'AIST22 EN QUELQUES CHIFFRES

Les chiffres clés au 31 décembre 2023.

12 633 Adhérents



126 256

Salariés suivis
dont 16 082 intérimaires



5 Centres principaux

9 Centres secondaires

128

Salariés :
Médecins, infirmiers, préventeurs, ASST, secrétaires et fonctions supports.



23 Équipes pluridisciplinaires



1 092

Adhésions
+ 16,76 %



950

Radiations
+ 1,86 %

RETOUR SUR 2023

JANVIER

- 19/01- Cérémonie des vœux

FÉVRIER

- 8/02 et 9/02- Formation des membres de la CMT

MARS

- Mise en place de la cellule PDP
- Participation à la campagne 'mars bleu'
- Rencontres Santé Travail

AVRIL

- Déploiement des badgeuses dans les centres de l'AIST22

MAI

- Participation aux journées de sensibilisation au risque solaire
- Participation, de l'AIST22, au challenge "tous à vélo au boulot"

JUIN

- Assemblée Générale des adhérents

JUILLET

- Signature de la promesse d'achat des locaux du futur centre de Lamballe

SEPTEMBRE

- Élections CSE
- Début des travaux de rénovation du centre de Dinan
- Installation de nouvelles chaudières à Plérin
- Aménagement bureau AMT et salles réunions/brainstorming Plérin

OCTOBRE

- Participation Octobre Rose

NOVEMBRE

- Participation au Mois Sans Tabac
- Signature accord sur le télétravail
- Séminaire des membres de la CMT (titulaires et suppléants) : réflexion pour le prochain projet de service 2024-2029 (thématiques, axes...)

DÉCEMBRE

- Accueil groupe femmes dirigeantes du BTP (présentation des missions de l'AIST22, santé du dirigeant)

Nos 4 missions



Notre offre de services

Par son adhésion à l'AIST22, service de prévention et de santé au travail interentreprises, l'employeur accède à un ensemble de services pour mettre en oeuvre la prévention dans son entreprise et assurer le suivi de la santé de ses salariés.



Une offre de services socle

Trois axes ont été définis en 2022 pour cadrer l'offre de services socle des services de prévention et de santé au travail, harmonisée au niveau national :

- le déploiement des actions de prévention en entreprise
- le suivi individuel de la santé des travailleurs
- la prévention de la désinsertion professionnelle



PRÉVENIR LES RISQUES PROFESSIONNELS

Du repérage des risques et leur évaluation à la mise en place d'interventions en milieu de travail, le chef d'entreprise et ses équipes sont accompagnés dans la définition et la mise en oeuvre d'un plan d'action pour la prévention dans l'entreprise.



ASSURER LE SUIVI INDIVIDUEL DE L'ÉTAT DE SANTÉ

Le suivi de la santé de chaque salarié est assuré tout au long de son parcours professionnel par un médecin du travail et les professionnels de santé de son équipe. Différents rendez-vous existent, de l'embauche à la fin de carrière.



PRÉVENIR LA DÉSINSERTION PROFESSIONNELLE

À tout moment dans la vie, un problème de santé ou un accident peuvent survenir et remettre en question le maintien au poste de travail et en emploi. Les SPSTI mettent en oeuvre des **cellules dédiées à la prévention de la désinsertion professionnelle** dans l'entreprise.

Des offres complémentaires et spécifiques

La loi d'août 2021 a prévu deux offres de services en complément de l'offre socle. L'AIST22 s'attache à la mise en oeuvre de l'offre socle. Le déploiement des offres complémentaires et spécifiques se fera progressivement.

Des **équipes pluridisciplinaires** pour accompagner employeurs et salariés.

Au sein d'équipes en santé au travail coordonnées et animées par le médecin du travail, des professionnels qui œuvrent au quotidien pour accompagner les salariés et conseiller les employeurs.

Le médecin du travail



Le médecin est le pivot de l'EST et en coordonne les actions. Il est le conseiller de l'employeur et des salariés. Il participe à des actions de prévention en entreprise, assure le suivi médical individuel, met en œuvre des actions pour le maintien en entreprise.

Le collaborateur médecin



Il contribue au suivi individuel des salariés et participe à des actions de prévention en entreprise. Il exerce sous l'autorité d'un médecin du travail tuteur et il s'engage à suivre une formation (de 4 ans) en vue de l'obtention de la qualification en médecine du travail. Il effectue les mêmes tâches que le médecin du travail.

L'infirmier(e) en santé au travail



Il contribue au suivi individuel des salariés en assurant des visites d'informations et de prévention (VIP), des visites intermédiaires, des visites de reprise maternité et participe à des actions de prévention.

L'assistante médicale



Elle assiste le médecin du travail, le collaborateur médecin, l'interne et l'infirmier santé au travail dans leur suivi de la santé des salariés.

L'assistante en santé au travail (ASST)



Elle contribue au repérage des risques professionnels dans les entreprises.

Les Intervenants en Prévention des Risques Professionnels (IPRP)



Ils assurent des missions de diagnostic, de conseil et d'appui à la demande et sous la responsabilité du médecin du travail.

AUTOUR DE L'ÉQUIPE, DES COMPÉTENCES SPÉCIFIQUES

Des professionnels mettent en œuvre leurs compétences spécifiques au service des équipes pluridisciplinaires : assistante sociale et juriste.

LES SALARIÉS DE L'AIST22

MÉTIERS	EFFECTIFS 31/12/2023	ÉQUIVALENT TEMPS PLEIN moyenne 2023
MÉDECINS DU TRAVAIL (et Collaborateur Médecins)	26	23,10
INFIRMIERS (dont la responsable de pôle)	22	20,40
PRÉVENTEURS Ergonomie, Toxicologie, HSE, BTP, Psychologie du travail,...	10	9,50
ASST	14	12,90
ASSISTANTES : Médicales (y compris CDD remplacements) Accueil physique et téléphonique (y compris CDD remplacements)	31 5	28,40 4,90
FONCTIONS SUPPORTS 1 Directeur 1 Assistante Direction/Chargée de com. 1 Responsable RH 1 Remplacement RH 1 Responsable Compta/Finances 1 Responsable Relations Adhérents 1 Responsable Assistantes Médicales 1 Responsable Informatique 1 Responsable Qualité 3 Aides Comptables 2 Assistantes Administratives (logistique/intérim) 2 Assistantes Relations Adhérents 1 Assistante Process et Harmonisation 2 Apprentis (informatique et communication)	19	18,10
ENTRETIEN (PABU)	1	0,29
TOTAL	128	117, 59

VALORISATION DE L'INSERTION AU MONDE PROFESSIONNEL



L'AIST22 s'est engagée, depuis septembre 2023, à former 2 alternants en **communication** et **informatique**.

Cela leur permet de découvrir le monde professionnel et d'apporter aux équipes un soutien et un regard nouveau sur la structure.

SORTIES 2023



2 Assistantes Médicales
1 IDEST
3 Médecins du Travail

ENTRÉES 2023



4 Médecins du Travail
1 Assistante Médicale
1 IPRP
2 IDEST
1 Accueil physique/téléphonique
2 apprentis
1 Responsable qualité

NOS CENTRES

L'AIST22 est présente sur l'ensemble du département des Côtes d'Armor.

Les équipes sont réparties sur 5 centres principaux et assurent des vacations dans 9 centres secondaires répartis au plus près de nos adhérents.

Des compétences territoriales

5 Centres principaux

PLÉRIN - 2 Rue de Laennec - siège de l'Association

DINAN - Rue du Petit Pré

LANNION - Rue Galilée

LOUDÉAC - Rue d'Arsonval

PABU - 2 Rue de la Saint Loup

9 Centres secondaires

Rattachés au centre de PLÉRIN :
Lamballe, Ploufragan, Quintin

Rattachés au centre de DINAN :
Broons, Collinée, Matignon

Rattaché au centre de LOUDÉAC :
Merdrignac

Rattaché au centre de LANNION :
Pleudaniel

Rattaché au centre de PABU :
Rostrenen



PLÉRIN

- Tous les salariés sont à moins de 30 minutes d'un centre principal ou secondaire.
- L'ensemble des centres bénéficie d'une connexion informatique permettant aux équipes d'avoir un accès au logiciel métier.



LANNION



PABU



DINAN



LOUDÉAC

Stratégie immobilière



De nouveaux locaux pour les équipes du centre de Lamballe et les adhérents de ce secteur.

Les représentants employeurs désignés en mars 2022 ont affiché leur volonté d'offrir aux salariés de l'AIST22 les mêmes conditions de travail à savoir des locaux fonctionnels, bien équipés et aménagés. Conformément à l'accord du Conseil d'administration du 20 juin 2022 pour l'acquisition de nouveaux locaux sur le secteur de Lamballe, les recherches ont abouti en juin 2023.

Une promesse de vente a été signée en septembre 2023 pour des locaux situés Zone du Ventoué à Lamballe (proximité RN12).

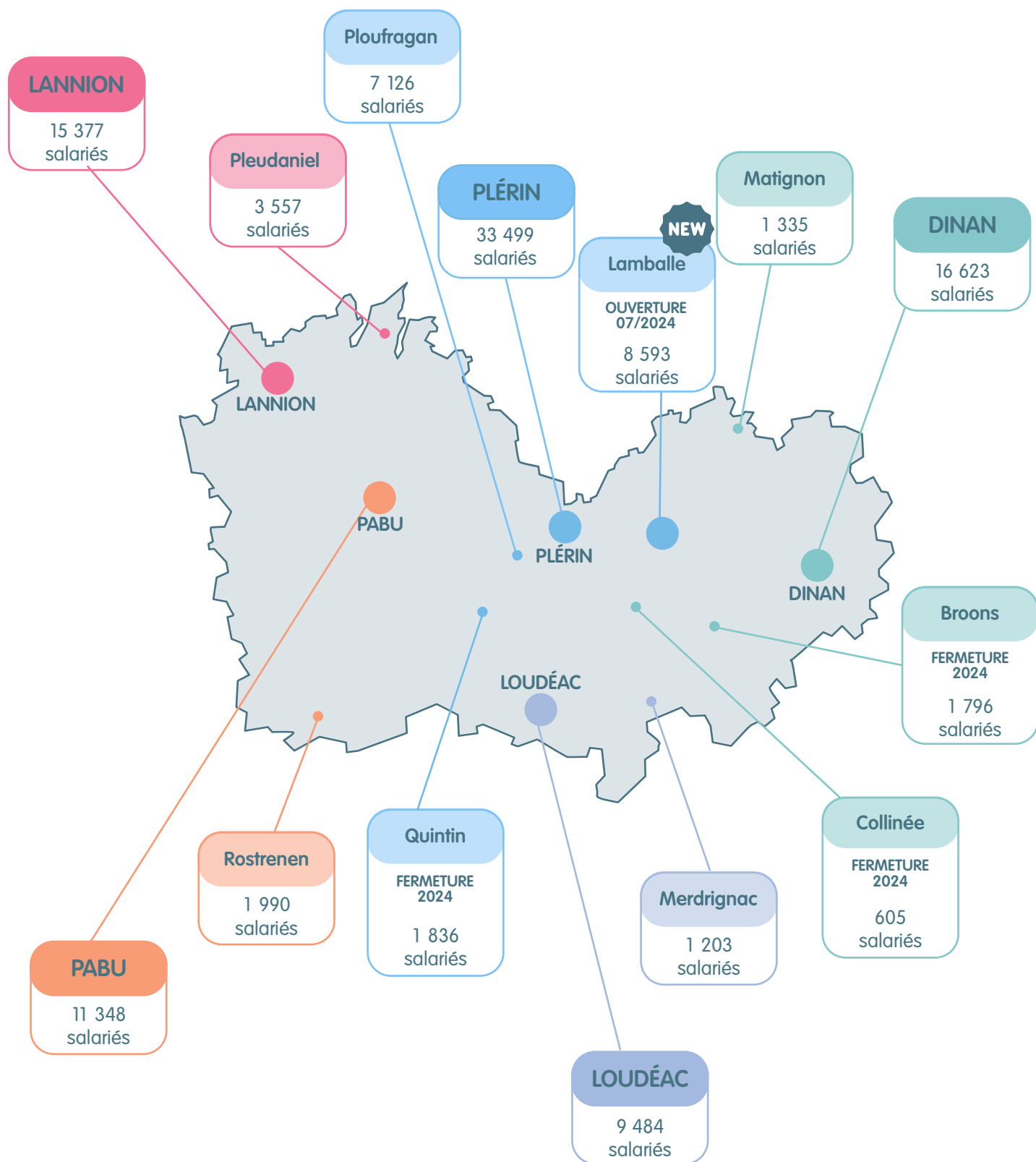
4 équipes pluridisciplinaires travailleront dans ces locaux dont les caractéristiques sont les suivantes :

- 450m2 de bureaux
- 2084 m2 de terrain
- 23 places de parking



Concernant le temps de trajets pour les adhérents des secteurs de Plérin, Collinée, Broons et Erquy, il sera de 22 à 25 min.

L'AIST22 dessert l'ensemble des Côtes d'Armor



NOS INSTANCES DE GOUVERNANCE

LA GOUVERNANCE de l'association est assurée par un conseil d'administration paritaire employeurs-salariés dont est issu un bureau.

Une commission de contrôle, également paritaire, donne son avis sur les décisions du CA.

L'AIST22 invite chaque année au mois de juin l'ensemble de ses adhérents à une assemblée générale.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Il est composé de 10 représentants employeurs et de 10 représentants salariés.

REPRÉSENTANTS EMPLOYEURS



Marina BAULAN-NOYER
NOKIA
Jean-Philippe BOURDAIS
ACTHEOS
Cécile DIETSCH
LH METAL
Sandra LEBRETON
LEMAITRE LEBRETON
Cécile LE PICAULT
ACTUAL
Frédéric MOY
JP INDUSTRIES
Cynthia PERRIN-MOREL
ALAIN MACE
Paul-André TROY
NORMAN EMBALLAGES
Christophe DE QUELEN
MENUISERIE DE QUELEN
Thomas REMAZEILLES
PLOMBERIE ARMOR CHAUFFAGE

REPRÉSENTANTS SALARIÉS



Christophe TOLZANE
Représentant syndicat CFE CGC
Gwenola GAYET
Représentante syndicat FO
Jean-Maurice VALON
Représentant syndicat FO
Céline JASTRZEBSKI
Représentante syndicat FO
Yann LE FLANCHEC
Représentant syndicat CGT
Arnaud ROUXEL
Représentant syndicat CGT
Johan CORDUAN
Représentant syndicat CGT
Anaïk THORAVALL
Représentante syndicat CFDT
Sébastien HIAS
Représentant syndicat CFTC

Vacant
Représentant(e) syndicat CFDT

LE BUREAU

Présidente
Cynthia PERRIN-MOREL
Vice-Présidente
Gwenola GAYET
Président délégué
Paul-André TROY
Trésorier
Vacant
Secrétaire
Cécile DIETSCH

Le Trésorier est élu parmi les représentants des salariés au Conseil d'Administration. Comme le prévoient les statuts de l'AIST22 en cas de vacance du poste de trésorier, la fonction est assurée par un Vice-Président (actuellement Jean-Philippe BOURDAIS).

LA COMMISSION DE CONTRÔLE

Elle est composée de 4 représentants employeurs et de 8 représentants salariés.

REPRÉSENTANTS EMPLOYEURS



Cécile LE PICAULT
ACTUAL
Cécile DIETSCH
LH METAL
Joseph BANNIER
STBTP
Mohamed KASMI
ART'ELEC ENERGIES

REPRÉSENTANTS SALARIÉS



Christophe TOLZANE
Représentant syndicat CFE CGC
Gwenola GAYET
Représentante syndicat FO
Jean-Maurice VALON
Représentant syndicat FO
Johan CORDUAN
Représentant syndicat CGT
Arnaud ROUXEL
Représentant syndicat CGT
Sébastien HIAS
Représentant syndicat CFTC
Vacant
Représentant(e) syndicat CFDT
Vacant
Représentant(e) syndicat CFDT

LE BUREAU

Président
Jean-Maurice VALON
Secrétaire
Cécile LE PICAULT

LA COMMISSION MEDICO-TECHNIQUE

Dans son article L.4622-13, le Code du travail impose aux services de prévention et de santé au travail la création d'une commission médico-technique qui a pour mission de formuler des propositions relatives aux priorités des services et aux actions à caractère pluridisciplinaire conduites par leurs membres.



COMPOSITION

Médecins du Travail
6 titulaires - 6 suppléants
Infirmiers Santé Travail
3 titulaires - 3 suppléants
Intervenant Prévention des Risques
2 titulaires - 2 suppléants
Assistants Santé Travail
2 titulaires - 2 suppléants

Sont également invités aux réunions : la responsable des assistantes médicales, l'assistante de direction, toute autre personne invitée par la CMT lorsque l'ordre du jour le justifie.

Président
Emmanuel DIDIER
Secrétaire
Médecin coordinateur
Aurélia SALEYRON

MISSIONS

- ✓ **ÉLABORATION DU PROJET DE SERVICE PLURIANUEL**
- ✓ **INFORMATION** de la mise en œuvre des priorités du service et des actions à caractère pluridisciplinaire.
- ✓ **CONSULTATION** sur :
 - la mise en œuvre des compétences pluridisciplinaires au sein du service de prévention et santé au travail,
 - l'équipement du service,
 - l'organisation des actions en milieu de travail, des examens médicaux et des entretiens infirmiers,
 - l'organisation d'enquêtes et de campagnes, les modalités de participation à la veille sanitaire.



Règlement intérieur

La commission medico-technique a validé son règlement intérieur lors de la 1ère réunion de la CMT qui s'est tenue le 14/11/2022 suite à l'élection des nouveaux membres.

Formation

Les membres titulaires et suppléants de la CMT ont participé les 8 et 9 février 2023 à une formation "siéger en CMT" dispensée par le DR Rumèbe de l'AFOMETRA. Deux jours pour aborder les thèmes suivants :

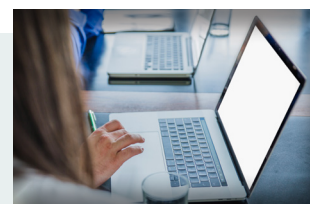
- Les missions d'un SPSTI
- La CMT et son rôle au sein du SPSTI
- Concept et principes du projet de service



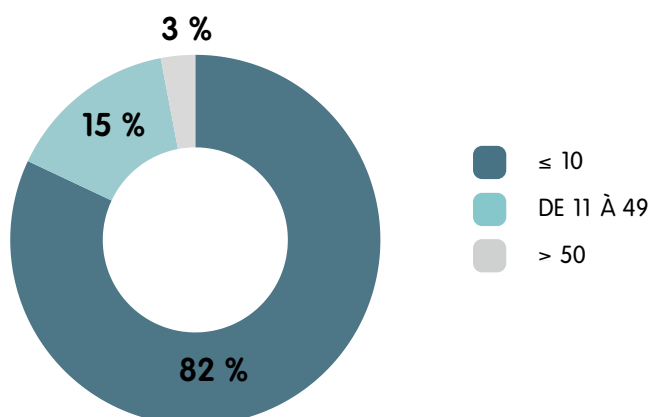
Quelques sujets traités en 2023...



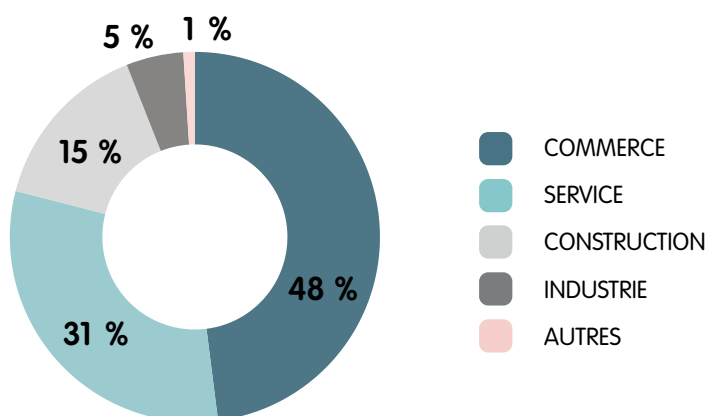
- ✓ Point sur les groupes de travail et fiches actions
- ✓ Présentation de l'action saisonnier
- ✓ Validation de protocoles : essai encadré, organisation en cas d'absence d'une ASST, délégation de tâche IDEST et protocole EFR
- ✓ Présentation de procédures médicales : traitement et suivi des demandes intérim, transmission externe du DMST, transmission interne du DMST...
- ✓ Présentation de nouvelles plaquettes à destination des adhérents et de leurs salariés (manutention manuelle, travail sur écran, assise au poste de travail...)
- ✓ Point sur la réforme et la certification
- ✓ Organisation et modalités d'élaboration du projet de service 2024-2029
- ✓ Point sur l'informatique et l'achat de matériel...



RÉPARTITION DES ADHÉRENTS PAR TAILLE



RÉPARTITION DES ADHÉRENTS PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ



CHIFFRES CLÉS



12 633
ADHÉRENTS



82 %
TPE ≤ 10 SALARIÉS



0,22 %
300 SALARIÉS



1092
ADHÉSIONS

+ 16,76 %
ADHÉSIONS / 2022



950
RADIATIONS

+ 1,86 %
RADIATIONS / 2022

ADHÉSIONS

EFFECTIF
CONCERNÉ
2 720

TYPE	NOMBRE
ADHÉSION	1 015
RÉINTÉGRATION	77
TOTAL GÉNÉRAL	1 092

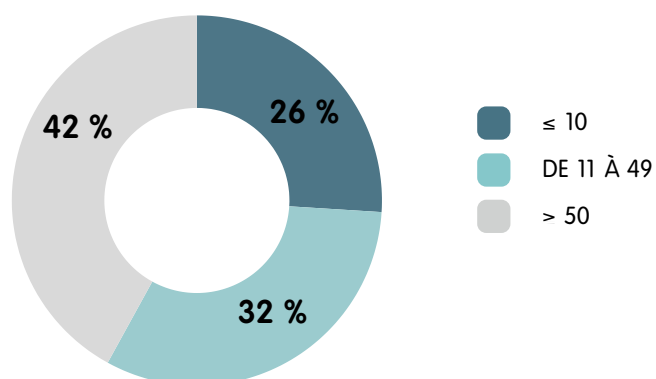
RADIATIONS

EFFECTIF
CONCERNÉ
2 250

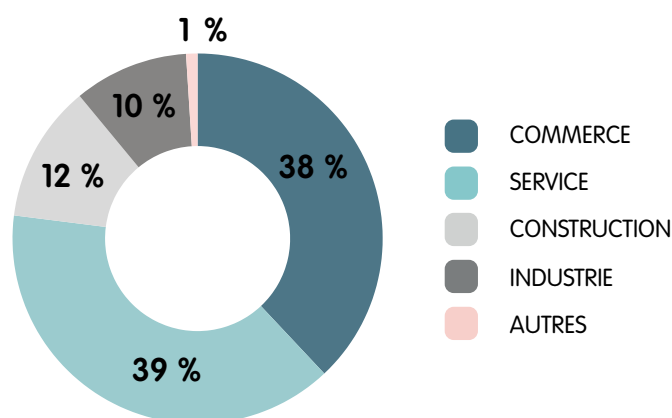
TYPE	NOMBRE
Plus de personnel	474
Cessation d'activité, ventes, fusions	282
Liquidation Judiciaire	105
Radié pour non-paiement	89
TOTAL GÉNÉRAL	950

LES SALARIÉS

RÉPARTITION DES SALARIÉS PAR TAILLE D'ENTREPRISE



RÉPARTITION DES SALARIÉS PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ



CHIFFRES CLÉS


126 256
SALARIÉS
SUIVIS*

*salariés facturés au cours de l'année


110 400
SALARIÉS
DÉCLARÉS*

*salariés déclarés par l'employeur dans la DOE au 01/01/2023

 **45 %**
DE FEMMES

 **55 %**
D'HOMMES

 **71,20 %** SUIVI HORS RISQUES (SIS)

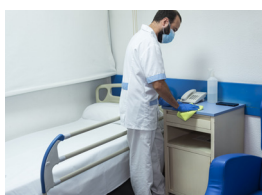
5,10 % SUIVI ADAPTÉ (SIA)

23,70 % SUIVI RENFORCÉ (SIR)

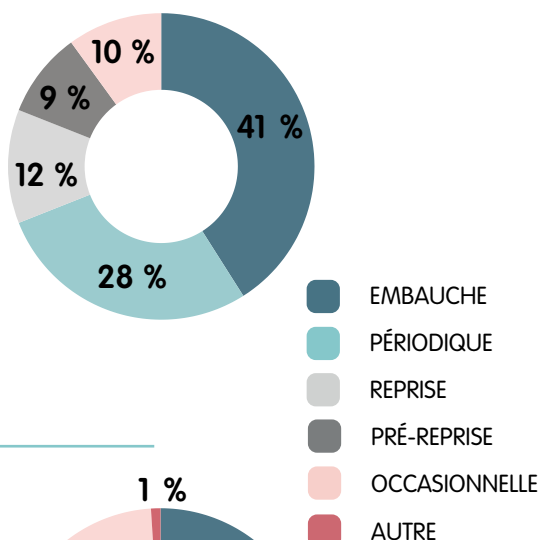
1 368
SAISONNIERS

16 082
INTÉRIMAIRES

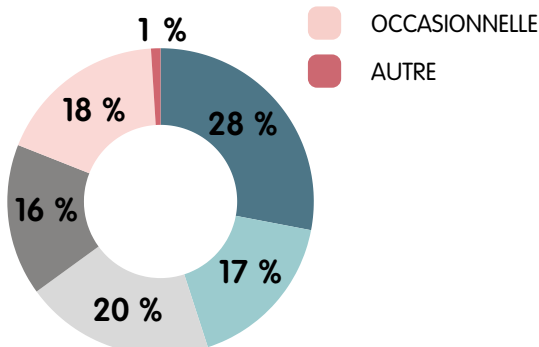
8 001
APPRENTIS
SUIVIS



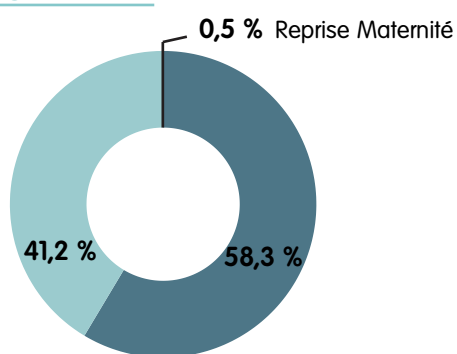
TOTAL VISITES/ENTRETIENS



VISITES MÉDECINS



ENTRETIENS INFIRMIERS



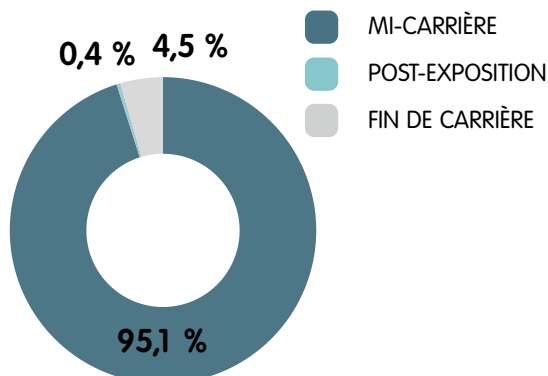
ETP* : Équivalent Temps Plein

AUTRES VISITES

464
1^{ÈRE} VISITES DE
MI-CARRIÈRE

2
1^{ÈRE} VISITES
POST-EXPOSITION

22
1^{ÈRE} VISITES DE
FIN DE CARRIÈRE



CHIFFRES CLÉS



EXAMENS COMPLÉMENTAIRES



L'INAPTITUDE

Durant son parcours professionnel, un salarié peut se retrouver en situation d'inaptitude du fait de l'incompatibilité de son état de santé avec son poste de travail.

Définition de l'inaptitude

L'inaptitude ne peut être prononcée par le médecin du travail que lorsqu'il constate, après avoir procédé ou fait procéder par un membre de l'équipe pluridisciplinaire à une étude de poste et après avoir échangé avec le salarié et l'employeur, qu'aucune mesure d'aménagement, d'adaptation ou de transformation du poste de travail occupé n'est possible et que l'état de santé du travailleur justifie un changement de poste.

Le constat de l'inaptitude

Par qui ? Quand ?

Au terme de toute visite médicale réalisée par le médecin du travail, à l'exception de la visite de pré-reprise : l'inaptitude peut être constatée au terme de la visite d'embauche, d'une visite périodique, d'une visite à la demande, ou encore, d'une visite de reprise.

Les inaptitudes déclarées en 2023

Les pathologies renseignées :

PATHOLOGIES PSYCHIQUES	220	34%	PATHOLOGIES NEUROLOGIQUES	15	2%
TMS (hors rachis)	157	24%	AUTRES (digestif uro...)	11	1,7%
TMS (rachis)	87	13%	PATHOLOGIES ENDOCRINIENNES	7	1%
RHUMATOLOGIE (fibromalgie, algodyst)	43	7%	PATHOLOGIES PULMONAIRES (hors cancers)	7	1%
TRAUMATISMES (entorses, fractures)	36	6%	ADDICTIONS	5	1%
PATHOLOGIES CARDIOVASCULAIRES	35	5%	ORL, OPHTALMO	6	1%
CANCERS	24	4%			

CHIFFRES CLÉS

1 132

INAPTITUDES
DÉCLARÉES

+ 11,85 %

INAPTITUDES
DÉCLARÉES/2022

1 008

SALARIÉS DÉCLARÉS
INAPTES



617
FEMMES



57 %
DE FEMMES



471
HOMMES



43 %
D'HOMMES

TAUX D'INAPTITUDE/
EFFECTIF SUIVI

2022

0,65%

2023

0,73%

PROPORTION DES +62 ANS

2022

0,41%

2023

0,36%

CONCLUSION DE VISITE :

336

INAPTE AU POSTE

178

INAPTE-MAINTIEN EN EMPLOI
GRAVEMENT PRÉJUDICIALE

580

INAPTE-ÉTAT DE SANTÉ FAIT
OBSTACLE À RECLASSEMENT

LA PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Agir directement en milieu de travail, intervenir au niveau individuel ou collectif, permet à nos équipes d'être au cœur des problématiques des entreprises et de les accompagner pour éviter des situations à risques ou pour trouver des solutions qui favorisent un meilleur environnement professionnel pour les salariés.

Les actions en milieu de travail jouent un rôle crucial dans notre action de prévention : elles permettent d'offrir des conseils méthodologiques pour renforcer la culture de prévention en entreprise. Les études menées ont pour objectif de formuler des recommandations. Elles permettent de contribuer à la connaissance des expositions professionnelles et ainsi d'adapter le suivi de santé et le dépistage précoce.

Conseil, accompagnement et sensibilisation aux adhérents



6 574 ACTIONS RÉALISÉES
EN MILIEU DE TRAVAIL

AU BÉNÉFICE DE

2 196 ENTREPRISES
ADHÉRENTES



2 095
ÉTUDES DE POSTE*



483
ÉCHANGES AVEC
PARTENAIRES
INSTITUTIONNELS



35
MÉTROLOGIES



1 417 CONSEILS AUX EMPLOYEURS
488 CONSEILS SALARIÉS



46

RISQUES
CHIMIQUES**



258
SENSIBILISATIONS



167
PARTICIPATIONS
AU CSE/CSSCT

117 SUIVIS DES ACTIONS
PRÉCONISÉES EN ENTREPRISES

* descriptif d'activité, étude de poste individuelle (y compris maintien en emploi), étude de poste collective)

** aide à l'analyse ou à la prévention des risques chimiques



Repérage des risques

1 017 FICHES D'ENTREPRISES
RÉALISÉES



Aide à l'évaluation des risques : LE DUERP

100 PARTICIPANTS AUX ATELIERS



Détail des actions de sensibilisation menées :

- Addictions
- Saisonniers
- Apprentis
- Troubles musculo squelettiques
- Santé du dirigeant
- Bruit
- Sommeil
- Travail sur écran ...



L'AIST2, relais des campagnes de prévention nationale :

- MARS BLEU
- OCTOBRE ROSE
- MOIS SANS TABAC
- PRÉVENTION RISQUES SOLAIRES

Mars Bleu



OCTOBRE
ROSE



LES PSYCHOLOGUES DU TRAVAIL

Leurs missions

- ✓ Accompagner les entreprises dans l'évaluation et l'intégration des risques psychosociaux dans le DUERP.
- ✓ Sensibiliser les dirigeants et les encadrants aux risques psychosociaux, la qualité de vie et les conditions de travail (QVCT).
- ✓ Mettre en place des groupes de paroles ou d'expression pour permettre aux salariés d'échanger sur des problématiques en lien avec leur travail.
- ✓ Accompagner et conseiller les adhérents dans la transformation et modification du travail. Faire un état des lieux des différents changements vécus.



Différents **ateliers** peuvent être proposés aux adhérents afin de les sensibiliser sur :

- Les risques psychosociaux
- La QVCT
- L'accompagnement au changement

LA CELLULE GETT (Gestion d'un Évènement Traumatique au Travail)

Cette cellule est composée de professionnels formés à la prise en charge du traumatisme : médecin du travail, infirmière en santé au travail, psychologue du travail, assistante médicale.

Sa mission

Selon l'évaluation de la situation par le médecin du travail, l'intervention d'une équipe formée à la prise en charge du traumatisme est proposée.

- ✓ Accompagnement immédiat (dans les 48 heures qui suivent l'événement).
- ✓ Accompagnement entre 2 et 15 jours après l'événement : debriefing individuel et/ou collectif.
- ✓ Orientation vers un réseau de professionnels externes.

CHIFFRES CLÉS

ONT BÉNÉFICIÉ D'UNE INTERVENTION :

35 ENTREPRISES



POUR

532 SALARIÉS



6

GROUPES DE
PAROLES

34 SALARIÉS

27

ÉVALUATIONS
RPS

446 SALARIÉS

7

SENSIBILISATIONS
RPS

43 SALARIÉS

7

RÉGULATIONS
D'ÉQUIPE

53 SALARIÉS

15 SITUATIONS
GETT TRAITÉES :

- 3 décès de salarié
- 1 agression
- 9 menace/tentative de suicide

14 SITUATIONS
HORS GETT :

- 5 accidents
- 3 agressions
- 6 décès



Il a été décidé **d'élargir l'action** du groupe de travail afin d'accompagner les employeurs et salariés lors de **traumatismes hors travail** impactant le collectif de travail (suicide d'un collaborateur, mort violente d'un collaborateur, événement traumatisant).

LA PRÉVENTION DE LA DÉSINSERTION PROFESSIONNELLE

La loi du 2 août 2021, inscrit **la lutte contre la désinsertion professionnelle** comme un axe majeur.

Toute personne peut connaître des accidents de parcours susceptibles d'avoir un impact sur la santé, que ce soit dans sa vie personnelle ou professionnelle : vieillissement, maladie chronique, incident de santé, accident de la vie ou du travail, maladie professionnelle, handicap...

La prévention de la désinsertion professionnelle couvre un champ plus large que le maintien au poste.

La création de cellules PDP au sein des SPSTI.

Composée de spécialistes (médecins et infirmiers en santé au travail, assistants sociaux, psychologues du travail, ergonomes, chargés de mission maintien en emploi...) la cellule PDP a pour objectif de prévenir le risque de désinsertion professionnelle et de favoriser le retour à l'emploi. Son objectif est de prévenir le licenciement ou d'envisager le reclassement des salariés confrontés à un risque d'inaptitude à leur poste de travail, en déclenchant un ensemble de mesures pendant ou en dehors de l'arrêt de travail.

Dans le cadre du précédent projet de service, une cellule « Equipe Technique Maintien en emploi » (ETM) était en place avec un axe unique : Lombalgie.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Loi 2021-1018 du 2 août 2021, une cellule PDP a été créée en mars 2023. Cette cellule est partagée avec celle de la CPAM et pour tous types de pathologie.

Les enjeux



- ✓ Faciliter la prise en charge des situations complexes,
- ✓ Meilleure connaissance des acteurs du maintien (actualisation des aides, évolution des offres de services, évolution législative...),
- ✓ Échanges de pratiques, homogénéiser l'application de solutions (ou dispositifs) de maintien, éviter les inaptitudes,
- ✓ Catalyser les prises en charge médicales, sociales et professionnelles.

CHIFFRES CLÉS



91

FICHES DE SIGNALEMENT
ADRESSÉES À LA CELLULE



54 %

SALARIÉS
FEMMES



81 %

SALARIÉS EN
ARRÊT MALADIE



80 %

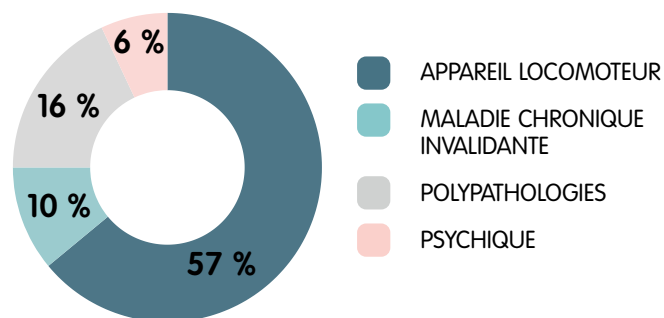
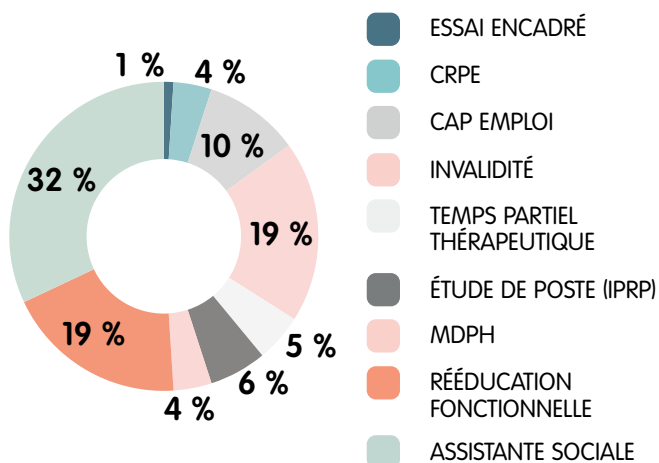
SALARIÉS ORIENTÉS VERS
L'ASSISTANTE SOCIALE

LA CELLULE PDP

2 Médecins du travail AIST22 ;
1 Assistante administrative maintien AIST22 ;
1 Infirmière AIST22 ;
1 IPRP AIST22 ;
Assistants sociaux CARSAT ;
1 Assistante Sociale CoRéso ;
1 Responsable PDP CPAM 22 ;
1 Responsable départementale 22 du Service Social de l'Assurance Maladie ;
1 Responsable Adjointe 22 du Service Social de l'Assurance Maladie ;
1 Responsable CAP emploi 22 ;
1 médecin / Comète ;
1 médecin / Centres de rééducation (Guingamp, Plémet, Saint-Brieuc, Trestell).

Mise en place de la Cellule PDP :

- Rédaction et signature d'une charte partenariale avec les différents partenaires,
- Création d'une fiche de signalement,
- Mise en place d'un planning annuel de réunions avec réunions mensuelles (le premier vendredi de chaque mois),
- Elaboration des fiches d'émargement, ordres du jour et comptes-rendus des réunions.



LE SERVICE SOCIAL

La convention de prestation entre l'AIST 22 et CO RÉSO a pour objectif :

- 1 D'apporter un appui technique aux médecins
- 2 De les aider dans leur prise de décisions par l'analyse de situations complexes comportant l'articulation de différentes législations (droit du travail, droit de la sécurité sociale, de l'assurance chômage, législation handicap et par l'étude des conséquences sociales)
- 3 De leur permettre de prendre leur décision en concertation avec un salarié informé
- 4 De participer à la recherche de solutions suite à une restriction d'aptitude ou à un problème de handicap
- 5 De réaliser une évaluation de la situation et d'orienter les salariés vers les organismes compétents



CHIFFRES CLÉS

75

VACATIONS

183

SOLLICITATIONS

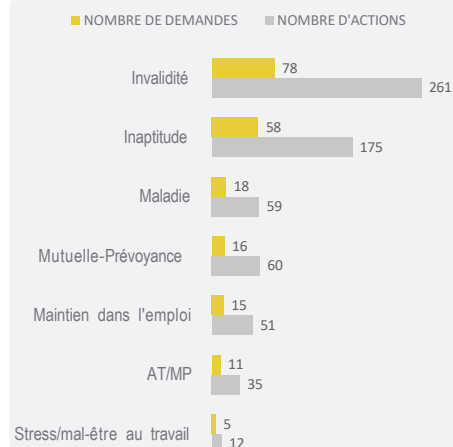
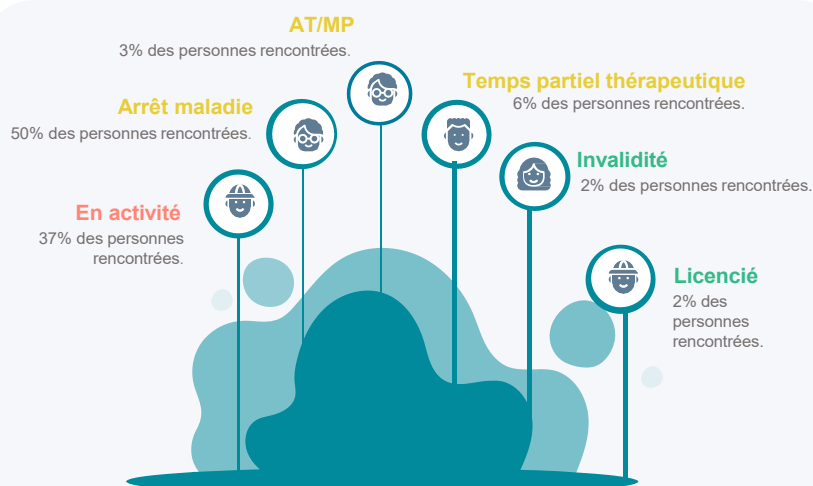


132

ENTRETIENS

68 % DES SALARIÉS REÇUS ONT
+ de 55 ans

50 % DES SALARIÉS REÇUS
sont en ARRÊT



LES GROUPES DE TRAVAIL

Au cours de l'année 2023, les groupes de travail existants ont été structurés (appel à candidature auprès des différents métiers, mise à jour des fiches actions) et de nouveaux groupes ont été déployés en fonction des besoins de nos adhérents.

Une nouvelle dynamique s'est créée.

Les équipes de l'AIST22 construisent des actions collectives de sensibilisation à destination des entreprises.

LES GROUPES DE TRAVAIL



L'ACTION SAISONNIERS

Dans le cadre de ses missions, l'AIST22 organise des **Actions de Formation et de Prévention** (AFP) auprès des salariés saisonniers.

L'AFP vise à informer les salariés des risques professionnels, des règles en matière d'hygiène, d'éducation sanitaire et des conditions de travail, de moyens de prévention.

Ce dispositif, encadré par la loi, peut se substituer à la visite d'embauche (art. D4625-22 du code du travail).

Ces actions de formation se déroulent dans les centres de l'AIST22 ou dans des salles ou, sous certaines conditions d'accueil, directement chez l'adhérent.

Le groupe de travail a pour objectif la planification de chaque étape de l'action et la définition de process sur le plan logistique, administratif, communication, du contenu et du format de l'action, de la transmission de la sensibilisation aux équipes IDEST et ASST, de la traçabilité de l'action dans MEDTRA et de la facturation.



BILAN 2023

 **12 sessions en 2023**
DU 30 JUIN AU 4 AOÛT
392 salariés sensibilisés

 **89,9 %**
de taux de satisfaction
des salariés sensibilisés

 **83 %**
des salariés sensibilisés
avaient + de 18 ans

 **70 %**
des salariés sensibilisés avaient
des contrats de + de 45 jours



Les saisonniers déclarés SIR / suivi individuel renforcé ont bénéficié d'un examen médical d'aptitude.

LA SANTÉ DU DIRIGEANT

Un groupe de travail a été mis en place début 2023, avec pour objectif de proposer des rencontres et des échanges entre dirigeants :

- Retour sur la parole du dirigeant
- Apport théorique du syndrome de l'épuisement
- Apport de leviers pratico pratique

Deux actions de sensibilisation ont réuni 22 dirigeants fin 2023.

L'action se poursuit en 2024 et s'élargit en proposant une sensibilisation à destination des cadres managers.



Un outil d'évaluation de la santé des dirigeants a été mis à disposition en décembre 2023.

L'AIST22 propose aux dirigeants de ses entreprises adhérents d'évaluer leur état de santé avec un outil simple et rapide.

Ils peuvent ensuite bénéficier, s'ils le souhaitent, d'un accompagnement gratuit et confidentiel par un médecin du travail ou une psychologue du travail.



LA PRÉVENTION DU RISQUE CHIMIQUE

LES RISQUES CHIMIQUES sont le résultat de l'exposition à un ou plusieurs produits chimiques dangereux ou à leur utilisation.

Présents dans tous les secteurs d'activité, ces produits peuvent avoir des effets immédiats sur la santé telles que les allergies, intoxications ou brûlures, ou différés, tels que les cancers.


2^{ÈME} CAUSE DE MALADIES
PROFESSIONNELLES EN FRANCE

1 800 CANCERS PROFESSIONNELS
RECONNUS 

 **1 400** AU TITRE DE
L'AMIANTE

Le SPSTI peut aider l'employeur dans la mise en place d'actions de prévention et de sensibilisation des travailleurs au risque chimique.

Groupe de travail "prévention du risque chimique"

Composé de deux Médecins du travail, d'un IPRP, d'une ASST et deux IDEST, il a pour objectif de :

- ✓ Développer une culture de la prévention du risque chimique,
- ✓ Développer et structurer les activités de biométrie (harmonisation avec le groupe régional et le PRST4),
- ✓ Communiquer auprès des équipes de l'AIST22 sur les projets et actions risque chimique .



TOXILIST 

TOXILIST, un nouvel outil pour mieux identifier les dangers .

TOXILIST regroupe des professionnels en santé au travail dont l'objectif est d'assurer le suivi et la surveillance de la santé des travailleurs et de promouvoir des actions de prévention dans le domaine du risque chimique, via notamment la mise à disposition de l'application TOXILIST.

Ce groupe permet d'intervenir dans des entreprises dans le cadre du risque chimique à la suite d'un échange entre le médecin du travail et le chef d'entreprise.

Il met en place des mesures atmosphériques et de biométries (urinaires ou sanguins) en parallèle. Ces actions sont en cohérence avec les risques constatés dans l'entreprise.

Ces différentes mesures permettent d'estimer le niveau réel d'exposition, de déterminer les moyens de prévention que l'entreprise peut mettre en place.

En amont de ces prélèvements, les personnes du groupe interagissent à plusieurs reprises avec l'employeur et avec les salariés. L'objectif est d'informer les salariés sur le risque chimique (le chrome, les HAP, ...) et de leur faire prendre conscience des risques qui les entourent. Les résultats sont exposés aux salariés de façon individuelle et collective.

Développée avec une technologie web, l'application Toxilist est un outil à destination des professionnels de santé au travail. Modulable et évolutive, elle intègre des bases de données toxicologiques et des bases de données produits, interfacées en temps réel par l'expérience des professionnels.

Cet outil permet de proposer aux adhérents une identification des dangers lors de l'établissement de la fiche d'entreprise (démarche préalable à toute évaluation des risques chimiques).



SITE INTERNET www.aist22.fr

- 70 694 visiteurs sur le site
- 209 514 vues
- 26 025 connexions à l'onglet adhésion
- 50 connexions au e-learning



LETTRES D'INFORMATION

- 20 lettres envoyées
- Taux d'ouverture moyen : 45 %



RÉSEAUX SOCIAUX

- Développement de notre présence sur le réseau LinkedIn
- 2 campagnes
- 462 abonnés
- Volonté d'utilisation de ce réseau pour le recrutement de professionnels de santé (médecins du travail, infirmiers...)

NOUS REJOINDRE !



WEBINAIRES

- 5 webinaires dans le cadre des rencontres santé travail 2023



5 webinaires du 20 au 22 mars 2023

Prévention de la sédentarité : bouger plus pour gagner plus

Ateliers de la prévention : comment agir au sein de l'entreprise

Travail et addictions : comment agir au sein de l'entreprise

Travail de nuit et santé : comment agir au sein de l'entreprise

Travail de nuit et santé : comment agir au sein de l'entreprise

Travail de nuit et santé : comment agir au sein de l'entreprise

Travail de nuit et santé : comment agir au sein de l'entreprise

Travail de nuit et santé : comment agir au sein de l'entreprise

Travail de nuit et santé : comment agir au sein de l'entreprise

Travail de nuit et santé : comment agir au sein de l'entreprise

Travail de nuit et santé : comment agir au sein de l'entreprise

Travail de nuit et santé : comment agir au sein de l'entreprise

Travail de nuit et santé : comment agir au sein de l'entreprise

Travail de nuit et santé : comment agir au sein de l'entreprise

Travail de nuit et santé : comment agir au sein de l'entreprise

Travail de nuit et santé : comment agir au sein de l'entreprise

Travail de nuit et santé : comment agir au sein de l'entreprise

Travail de nuit et santé : comment agir au sein de l'entreprise

Travail de nuit et santé : comment agir au sein de l'entreprise

Travail de nuit et santé : comment agir au sein de l'entreprise

Travail de nuit et santé : comment agir au sein de l'entreprise

Travail de nuit et santé : comment agir au sein de l'entreprise

Travail de nuit et santé : comment agir au sein de l'entreprise

Travail de nuit et santé : comment agir au sein de l'entreprise

Travail de nuit et santé : comment agir au sein de l'entreprise

Travail de nuit et santé : comment agir au sein de l'entreprise

Travail de nuit et santé : comment agir au sein de l'entreprise

Travail de nuit et santé : comment agir au sein de l'entreprise

Travail de nuit et santé : comment agir au sein de l'entreprise

Travail de nuit et santé : comment agir au sein de l'entreprise

Travail de nuit et santé : comment agir au sein de l'entreprise

Travail de nuit et santé : comment agir au sein de l'entreprise

Travail de nuit et santé : comment agir au sein de l'entreprise

Travail de nuit et santé : comment agir au sein de l'entreprise

Travail de nuit et santé : comment agir au sein de l'entreprise

Travail de nuit et santé : comment agir au sein de l'entreprise



DE L'INFORMATION CLAIRE ET LISIBLE POUR LES EMPLOYEURS ET SALARIÉS

- 10 actualités sur le site internet
- 8 nouvelles plaquettes d'information
- 4 fiches pratiques "Nouvel adhérent"



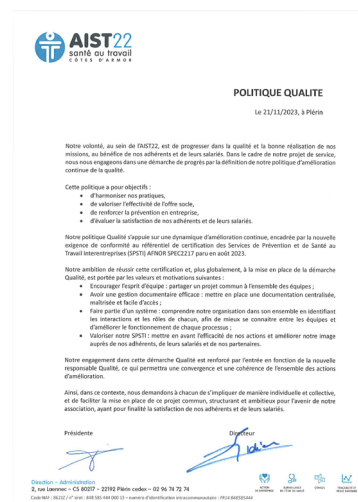


L'année 2023 pour l'AIST22 a été marquée par la publication officielle en août 2023 du nouveau référentiel de certification obligatoire pour tous les services de prévention et de santé au travail.

Pour répondre aux exigences de ce référentiel et déployer une démarche Qualité structurée, l'AIST22 a créé une nouvelle fonction de « responsable Qualité » et a donc intégré une nouvelle responsable Qualité au 1er septembre 2023.

Le lancement dans la démarche de certification s'est fait auprès des instances, des commissions et des réunions métiers de notre service sur l'automne 2023.

Cet engagement de la Direction et du Conseil d'Administration dans la démarche Qualité a pris forme avec la rédaction, la validation et la diffusion de la Politique Qualité de l'AIST22 en fin d'année 2023.



Protection des Données Personnelles / RGPD

La protection des données et, notamment, celle des données de santé, est assurée par la fonction de « Délégué à la Protection des Données » au sein de l'AIST22.

Son rôle est d'informer et de conseiller sur ce thème et de contrôler le respect du Règlement Général Européen relatif à la Protection des Données 2016/678 du 27 avril 2016 (RGPD).

Changement de désignation de la Déléguée à la Protection des Données (DPO) au 20/10/2023 avec déclaration à la Commission Nationale Informatique et Liberté (CNIL).

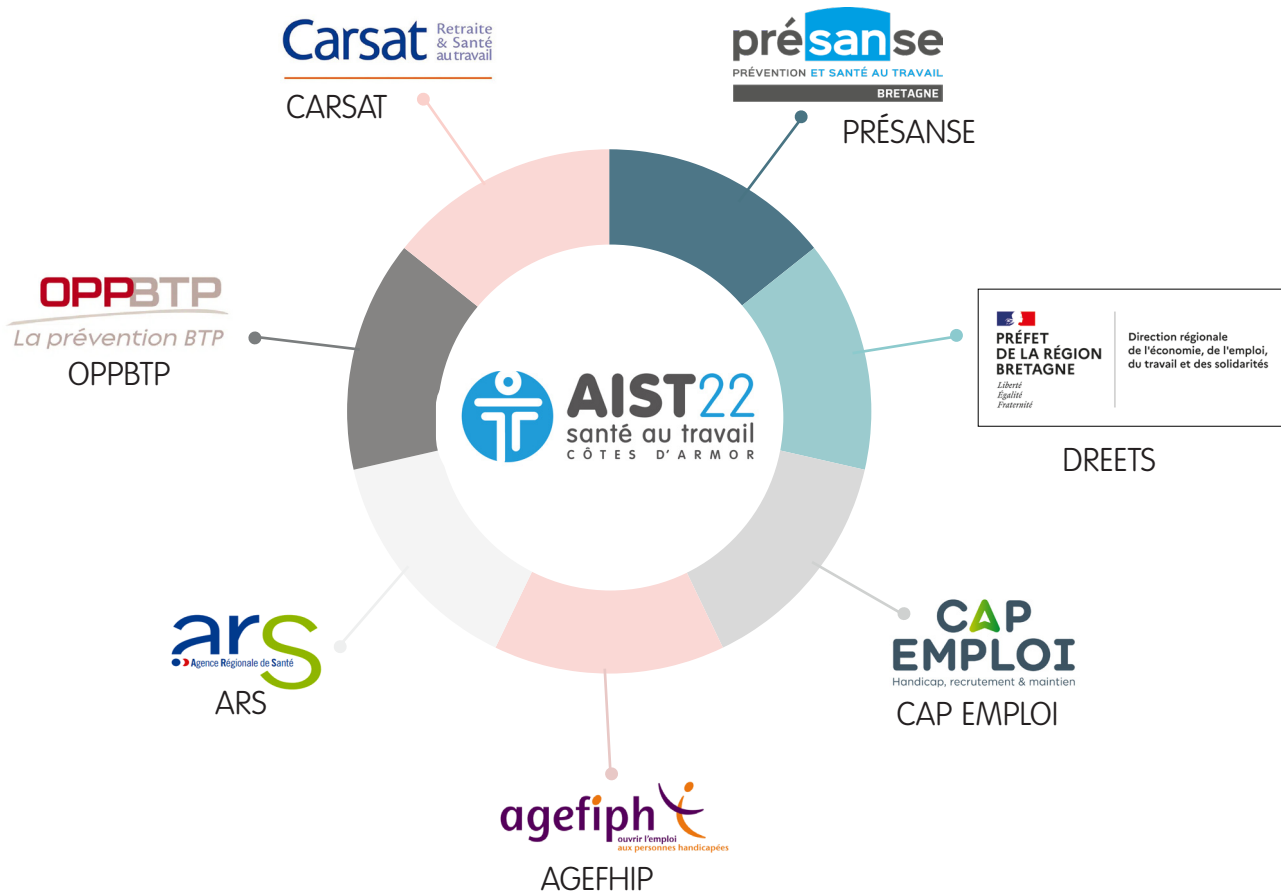
CONTACT

 rgpd@aist22.fr

L'AIST AU COEUR D'UN RÉSEAU DE PARTENAIRES

L'AIST22 au cœur d'un réseau de partenaires.

L'AIST22 s'inscrit dans un schéma de coopération avec de nombreux partenaires, afin de maximiser l'impact de nos actions pour nos bénéficiaires et rendre plus visible notre offre.



- Participation des équipes de l'AIST22 au comité de prévention DDETS des Côtes d'Armor qui réunit deux fois par an les services de Prévention des Côtes d'Armor (MSA/CARSAT/OPPBTP/CENTRE DE GESTION) pour un échange de pratiques, d'information,...
- Des échanges réguliers avec les équipes de la CARSAT sur des dossiers spécifiques.



L'AIST22 adhère à l'Association ASSUM (Association des services de santé utilisateurs de MEDTRA) dont l'objectif est de défendre les intérêts des adhérents en vue du développement et de l'exploitation du logiciel métier MEDTRA.

Une coopération régionale nécessaire.



Présanse Bretagne est l'association régionale qui regroupe les 7 Services Interentreprises de Santé au Travail (SSTI) de Bretagne. Elle fait partie du réseau Présanse, organisme représentatif des Services de Santé au Travail Interentreprises au niveau national.

Présanse Bretagne assure la représentation collective des SSTI bretons auprès de leurs interlocuteurs institutionnels et des partenaires sociaux. Elle met en place toutes actions communes régionales destinées à améliorer la visibilité, l'offre de service, à réduire les coûts de fonctionnement ou à assurer le développement et la pérennisation des organisations.

Cette coopération et cette convergence régionales permettent une plus grande pertinence et une efficacité des actions réalisées.

Depuis 2016, les SSTI sont engagées dans une coopération renforcée et une mutualisation de moyens, déjà concrétisées par plusieurs projets en cours (Data Bretagne 2020, RGPD, Communication, Suivi des intérimaires,...).

Pdots d'
Exploit.

10 989 k€



+3%

Hausse de 318 k€

RÉSULTAT
168 k€TRÉSORERIE
5 428 k€FONDS PROPRES
5 068 k€

Droits d'entrée	57 700 €
Cotisations	9 434 295 €
Prestations interim à l'acte	275 188 €
Prestations embauches	1 108 406 €
Prestations embauches saisonniers	8 099 €
Autres produits	59 328 €

CHARGES DE FONCTIONNEMENT

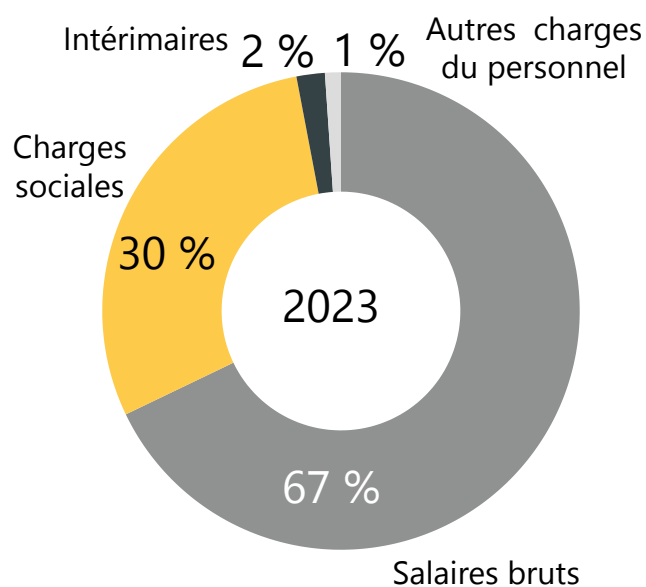
2023 1 456 680 €

2022 1 535 878 €

IMPOTS ET TAXES

2023 233 917 €

2022 258 043 €





www.aist22.fr



[aist22](#)



2 Rue Laennec
22190 PLÉRIN



02 96 74 72 74



AIST22
santé au travail
CÔTES D'ARMOR